

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1467>



Convention entre le Conseil régional et chaque lycée

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Système éducatif - Conventions, contrats d'objectifs -



Date de mise en ligne : jeudi 13 avril 2006

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

<o:p> </o:p>

font-family:Arial'>La **loi de décentralisation du 13 août 2004** (que nous avons combattue !) indique qu'« *une convention passée entre l'établissement et, selon le cas, le conseil général ou le conseil régional précise les modalités d'exercice de leurs compétences respectives* ». <o:p></o:p>

<st1:PersonName ProductID="La Région Bourgogne" w:st="on">
style='font-size:11.0pt;font-family:Arial'>La Région Bourgogne</st1:PersonName>
style='font-size:11.0pt;font-family:Arial'> présente en CA un
convention triennale entre le conseil régional et l'établissement. <o:p></o:p>

<o:p> </o:p>

0cm;margin-left:-0.0pt;margin-bottom:.0001pt'> "Arial Black";mso-bidi-font-family:Arial'>Lors du passage de cette convention en CA, il convient de vérifier un certain nombre de points : <o:p></o:p>

<o:p> </o:p>

tab-stops:list 36.0pt'><![if !supportLists]>
font-family:Symbol;mso-fareast-font-family:Symbol;mso-bidi-font-family:Symbol'>
style='mso-list:Ignore'>P
<![endif]>Si
les missions décentralisées (**hébergement, accueil, entretien**)
sont bien prises en charge par la Région et ne sont pas confiées à une
entreprise privée, <o:p></o:p>

0cm;margin-left:36.0pt;margin-bottom:.0001pt;text-align:left;text-indent:-18.0pt;
mso-list:l2 level1 lfo4;tab-stops:list 36.0pt'><![if !supportLists]>
style='font-size:11.0pt;font-family:Symbol;mso-fareast-font-family:Symbol;
mso-bidi-font-family:Symbol'>P
style='font:7.0pt "Times New Roman"'> <![endif]>
style='font-size:11.0pt;font-family:Arial'>Si ces missions sont bien **assurées
par les TOS de l'établissement**, <o:p></o:p>

0cm;margin-left:36.0pt;margin-bottom:.0001pt;text-align:left;text-indent:-18.0pt;
mso-list:l2 level1 lfo4;tab-stops:list 36.0pt'><![if !supportLists]>
style='font-size:11.0pt;font-family:Symbol;mso-fareast-font-family:Symbol;
mso-bidi-font-family:Symbol'>P

style='font:7.0pt "Times New Roman"'> <![endif]>

style='font-size:11.0pt;font-family:Arial'>Si ***l'utilisation des locaux***

style='mso-spacerun:yes'> suit bien les conditions énoncées par le code de l'éducation :<o:p></o:p>

0cm;margin-left:18.0pt;margin-bottom:.0001pt;text-align:left;text-indent:0cm'>

style='font-family:Arial'><o:p> </o:p>

text-indent:0cm;mso-list:none;tab-stops:35.4pt'>Art.

L. 212-15 (complété par l'article 207 de la loi n°2005-157 du 23 février 2005)<o:p></o:p>

Sous sa

responsabilité et après avis du conseil d'administration ou d'école et, le cas échéant, accord de la collectivité propriétaire ou attributaire des bâtiments, en vertu des dispositions du présent titre, le maire peut utiliser les locaux et les équipements scolaires dans la commune pour l'organisation d'activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif pendant les heures ou les périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue. Ces activités doivent être compatibles avec la nature des installations et l'aménagement des locaux.<o:p></o:p>

style='font-size:10.0pt;font-family:Arial'>La commune ou, le cas échéant, la collectivité propriétaire peut soumettre toute autorisation d'utilisation à la passation, entre son représentant, celui de l'école ou de l'établissement et la personne physique ou morale qui désire organiser des activités, d'une convention précisant notamment les obligations pesant sur l'organisateur en ce qui concerne l'application des règles de sécurité, ainsi que la prise en charge des responsabilités et de la réparation des dommages éventuels.<o:p></o:p>

A défaut

de convention, la commune est responsable dans tous les cas des dommages éventuels, en dehors des cas où la responsabilité d'un tiers est établie.<o:p></o:p>

0cm'><o:p> </o:p>

0cm;margin-left:36.0pt;margin-bottom:.0001pt;text-align:left;text-indent:-18.0pt;

mso-list:l1 level1 lfo6;tab-stops:list 36.0pt'><![if !supportLists]>

style='font-size:11.0pt;font-family:Symbol;mso-fareast-font-family:Symbol;

mso-bidi-font-family:Symbol;mso-bidi-font-style:italic'> Ignore'>P <![endif]>

style='font-size:11.0pt;font-family:Arial'>Si l'attribution de logements de fonction

s'effectue bien toujours ***sur proposition du conseil d'administration.***<o:p></o:p>

0cm;margin-left:36.0pt;margin-bottom:.0001pt;text-align:left;text-indent:-18.0pt;
mso-list:l1 level1 lfo6;tab-stops:list 36.0pt'><![if !supportLists]>
style='font-size:11.0pt;font-family:Symbol;mso-fareast-font-family:Symbol;
mso-bidi-font-family:Symbol'>P
style='font:7.0pt "Times New Roman"'> <![endif]>
style='font-size:11.0pt;font-family:Arial'>Si l'établissement continue à garder
le même nombre d'agents.<o:p></o:p>

0cm;margin-left:35.7pt;margin-bottom:.0001pt;text-align:left;text-indent:-17.85pt;
mso-list:l1 level1 lfo6;tab-stops:list 36.0pt'><![if !supportLists]>
style='font-size:11.0pt;font-family:Symbol;mso-fareast-font-family:Symbol;
mso-bidi-font-family:Symbol;mso-bidi-font-weight:bold;mso-bidi-font-style:italic'>
style='mso-list:Ignore'>P
<![endif]>C'est
également l'occasion de demander au représentant de la Région comment
s'effectueront **les remplacements d'agents** en cas d'absence et si, à chaque départ en retraite, un nouvel agent
sera bien engagé.<o:p></o:p>

0cm;margin-left:-36.0pt;margin-bottom:.0001pt'> "Arial Black";mso-bidi-font-family:Arial'>Notre position au moment
du
vote :<o:p></o:p>

style='font-family:Arial'>Il nous paraît difficile d'approuver une convention
qui entérine la décentralisation des personnels TOS puisque nous avons toujours
été opposé à cette décentralisation. <o:p></o:p>

style='font-family:Arial'>Si, dans la convention présentée, les points
précédents apparaissent clairement, **le refus de vote**, en l'expliquant,
peut être l'attitude à adopter. Sinon, **le vote contre** s'impose.<o:p></o:p>